

Le Crédit Bail Immobilier, la solution de financement des locaux de votre entreprise sans mobiliser votre trésorerie

Vous souhaitez acquérir les locaux de votre entreprise, sans mobiliser vos capitaux? Le Crédit Bail Immobilier est une solution particulièrement adaptée pour financer vos locaux ou investir dans l'immobilier, et ce, quels que soient votre secteur d'activité et le type de bâtiment concerné. Avec la Caisse d'Epargne et sa filiale dédiée CICOBAIL, vous pouvez bénéficier d'un financement à 100% ainsi que d'avantages fiscaux et financiers spécifiques, qui vous permettent de réaliser votre projet dans des conditions optimales.

LES

- Accès à des experts connaissant parfaitement le marché immobilier de votre région,
- Financement de l'intégralité du projet (terrain, frais d'acquisition, travaux de construction...),
- Loyers déductibles du bénéfice imposable (sauf la fraction correspondant à la valeur initiale du terrain),
- Possibilité d'achat en cours ou à l'issue du contrat pour une valeur préalablement définie,
- Financement hors bilan: vous conservez votre capacité d'endettement,
- Sous-location possible.

▸ LE PRODUIT

Éligibilité

Toute PME-PMI, quels que soient votre taille et votre secteur d'activité.

Objets du financement

- Locaux industriels,
- Entrepôts,
- Surfaces commerciales,
- Bureaux,
- ...

Fonctionnement

Le principe est simple, une société de crédit-bail immobilier se porte acquéreur du bien immobilier ou le fait construire puis vous le donne en location.

La société de crédit-bail immobilier règle les entreprises durant la phase de construction.

Vous avez accès aux aides publiques à l'immobilier d'entreprise; en effet, CICOBAIL est habilitée à percevoir pour votre compte les aides qui existent dans certaines régions et qui viennent en déduction de vos loyers de crédit-bail.

Le contrat de location longue durée est assorti d'une promesse unilatérale de vente au profit du locataire. Ainsi, vous pouvez vous porter acquéreur de l'immeuble pour sa valeur résiduelle définie lors de la conclusion du contrat.

Montant et durée des financements

En fonction de la nature de vos projets, de vos capacités de remboursement, votre chargé d'affaires vous proposera la solution la plus adaptée sur des durées comprises généralement entre 12 et 15 ans.

Nos experts vous aident à bâtir des solutions sur-mesure à partir de 300 000 €.

